



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120704

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

N/REF : 22/11/2021 10H31 C:000008 I:39283
V/REF : 805104
V/Email reçu le Lundi 22/11/2021 à 10H31

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 3867
IMMEUBLE : RESID. J. MENEULT
AVENUE GEORGES CLEMENCEAU /
15 CHEMIN DE FER
01100 OYONNAX

Feillens, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-210Y

LOCALISATION : 12 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU - OYONNAX - EMPLOYEE IMMEUBLE DISPO LES
APRES MIDIS JUSQU'A 16H00 (LUNDI/MERCREDI/JEUDI)

MOTIF : INTERVENIR POUR GACHE ELECTRIQUE A REGLER SUR PORTE DU LOCAL VELO
(A DROITE DE L'ENTREE)
MS02001

Donneur d'ordre : M. SR SERDET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 21 DECEMBRE 2021 A 11H15
PROBLEME ELECTRIQUE, LE COURANT N'ARRIVE PAS A LA GACHE

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	90,00	90,00
1,00	MS00002-heure de menuiserie sur place	2	35,00	35,00

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant - 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120704

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	125,00
T.V.A. a 10,00%	12,50
TOTAL T.T.C.En EURO	137,50

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

**Bon de Commande**

N° : 805104 du 22/11/2021

Pr.

10h31

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel: 04.74.73.06.78

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-S2497

Lieu d'intervention

12 Avenue Georges Clémenceau
01100 OYONNAX

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

THCMEEPCI Tvx hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

01-EE-2211-ENT-6156310

Marché : M - 2021050063-1

03867-00001-00001 12 Avenue Georges
Clémenceau

Délai

Date limite exécution : 07/12/2021

Observations

Batiment sous badge

Employée d'immeuble présente les lundi, mercredi et jeudi
entre 13h30 et 16h

Contact responsable de site : 06.68.55.63.23

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS02001 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palier compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions Gâche électrique à régler sur porte du local vélo (à droite de l'entrée).		1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par
le code du travail

Demande de travaux suivie par SERDET Renaud le 22/11/2021

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S. 550 Route de Ternant
55000 FEILLENS
03 85 20 25 00
04 74 73 06 78Tél. 03
R03 85 20 25 00
04 74 73 06 78

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN2

1/2

22/11/2021 à 10:31



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **12 Avenue Georges Clémenceau 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **22/11/2021**

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 805104